



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 18648

Texte de la question

Etant donné la création prochaine d'une agence de santé à Wallis-et-Futuna, M. Victor Brial souhaiterait que Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité lui communique un bilan de la politique menée jusqu'à présent en faveur des personnes handicapées du territoire des îles Wallis-et-Futuna (analyse rétrospective des moyens mis en oeuvre et résultats obtenus) et qu'il l'informe de ses intentions en la matière. Il lui rappelle à dessein qu'il avait reconnu le 3 novembre dernier devant la représentation nationale que l'aide accordée aux personnes mentalement et physiquement déficientes était modeste mais regrette que ces déclarations n'aient été suivies d'aucun effet à ce jour.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur la situation des personnes handicapées de Wallis-et-Futuna dans la perspective de la création de l'agence de santé dont la mise en place devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2000. L'agence de santé, outre son rôle dans le domaine des soins, jouera un rôle de prévention et de protection contre les grandes endémies. L'agence proposera au conseil d'administration ainsi qu'aux ministères de tutelle des mesures de prévention adaptées. Elle aura compétence sur l'appareillage des handicapés. Actuellement, une réflexion est engagée entre le ministère de l'emploi et de la solidarité et le secrétariat d'Etat à l'outre-mer sur les moyens susceptibles d'être mis en oeuvre pour définir une politique spécifique en faveur des handicapés, comportant des mesures en faveur de leur scolarisation, de leur insertion et de la formation du personnel d'encadrement. En ce qui concerne la déclaration faite le 3 novembre 1998 devant la représentation nationale, celle-ci a bien été suivie d'effet puisque le secrétariat d'Etat à l'outre-mer a obtenu, pour l'année 2000, le doublement de la subvention en faveur des personnes handicapées de Wallis-et-Futuna.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18648

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4767

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1345